

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 25 octobre 2011 à 20 h

Ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Commune d'Ampoigné - Désignation d'un nouveau représentant suppléant au Conseil Communautaire
- 1.2 FCATR - Volet 1 - Commune de Laigné - Aménagement d'un local - Installation d'un fleuriste
- 1.3 Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs - Désignation de représentants

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1 Mayenne Initiative - Versement d'une subvention complémentaire
- 2.2 Société CDP 53 - Vente d'un module du CA du Chemin à une SCI en cours de constitution
- 2.3 ZA Nord de Bazouges - Location d'un bâtiment à la société AWEL Industries

3. SPORTS

- 3.1 Bourse qualificative aux championnats internationaux - Modification du dispositif

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Recrutement d'un chargé de mission pour le SIG

5. JEUNESSE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Contrat Educatif Local - Attribution année 2011 - Reversement aux associations et collectivités

6. FINANCES

- 6.1 Décisions modificatives

7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 7.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 7.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 7.3 Questions diverses

VC-20/10/2011

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 25 octobre 2011 à 20 h

Exposé du Président

1. AFFAIRES GENERALES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - Commune d'Amboigné - Désignation d'un nouveau représentant suppléant au Conseil Communautaire

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Suite à la démission de M. Jacques Donné de ses fonctions de 1^{er} adjoint et de délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire, le Conseil Municipal d'Amboigné, par délibération du 12 septembre 2011, a proposé de désigner M. Jean-Pierre AUDEBERT, comme délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de cette nomination.

QUESTION 1.2 - FCATR - Volet 1 - Commune de Laigné - Aménagement d'un local - Installation d'un fleuriste

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : La commune de Laigné sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 1 du FCATR, pour le financement de l'acquisition et de l'aménagement d'un local pour l'installation d'un artisan fleuriste.

L'objectif pour la commune est de dynamiser l'offre artisanale en offrant un nouveau commerce de proximité. L'opération se caractérise par l'acquisition puis l'aménagement d'un local polyvalent adapté au commerce d'artisan fleuriste avec un magasin pour réception du public et un atelier pour la réalisation des compositions florales et un bureau.

Le coût global est estimé à 47 259,40 € HT :

- Acquisition du bâtiment 3 132,50 € HT
- Aménagement du local 44 126,90 € HT

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 1 du FCATR à hauteur de 50% de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 20 000 €.

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du bâtiment	3 132,50 €	Conseil Général	5 000,00 €
Aménagement du local	44 126,90 €	FCATR	20 000,00 €
		Autofinancement	22 259,40 €
TOTAL	47 259,40 €	TOTAL	47 259,40 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 1 du FCATR, d'une subvention de 20 000 € (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune de Laigné, au titre de l'aménagement d'un local pour l'installation d'un fleuriste,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTION 1.3 - Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs - Désignation de représentants

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : L'article 1650 A du code général des impôts (CGI) dispose que les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ont la possibilité de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

L'article 34 (4^{ème} alinéa du A du XVIII) de la loi de finances rectificative pour 2010 précise désormais que la création des CIID devient désormais obligatoire, pour qu'elles puissent exercer leurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III du CGI précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Rôle de la CIID

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux :

- elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du CGI),
- elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du CGI).

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Composition de la CIID

La commission intercommunale des impôts directs est composée de 11 membres titulaires à savoir :

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-Président délégué)
- 10 commissaires (+ 10 suppléants).

Ces commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les 10 commissaires (et leurs 10 suppléants) sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant sur proposition des communes membres, soit 20 titulaires et 20 suppléants.

Chacune des 24 communes a proposé deux noms - liste présentée en annexe 1

Considérant que seule une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) doit être proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques, il est proposé de retenir le principe suivant :

→ Dans un 1^{er} temps, les 24 noms titulaires proposés par les communes sont retenus. Sur ces 24 noms, il convient d'effectuer un tirage au sort pour retenir uniquement 20 titulaires effectifs, les 4 noms restant seront alors basculés dans la liste des suppléants,

→ Dans un second temps sur la liste des 24 noms suppléants proposés par les communes et les 4 autres issus des titulaires, un second tirage au sort doit être effectué pour ne retenir que 20 noms.

Sur chacune de ces deux listes (20 titulaires et 20 suppléants) ainsi établi, il sera opéré un classement alphabétique.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de décider la création d'une commission intercommunale des impôts directs selon les modalités exposées ci-dessus,
- de valider la liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants, qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 2.1 - Mayenne Initiative - Versement d'une subvention complémentaire

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : L'association Mayenne Initiative basée à Laval, apporte depuis des années, un soutien reconnu à la création d'activités sur l'ensemble du Département.

Son objectif consiste à encourager la création et la reprise d'entreprises en collaboration avec chaque Communauté de Communes concernée, par la mise en place d'un prêt d'honneur à 0 %, sans garantie personnelle, avec une durée de remboursement allant de 2 à 5 ans.

Depuis l'année 2000, la Communauté de Communes contribue à l'abondement du fonds financier au même titre que les autres partenaires tels que, entre autres, Créavenir, BPO, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Sodéro, Groupe Malakoff et la Caisse de Dépôts et Consignation ...

Chaque année, une somme est provisionnée au Budget Primitif, somme qui n'est débloquée qu'en cas de besoin. Pour mémoire, le dernier versement à Mayenne Initiative remonte à l'année 2009 ; le réapprovisionnement des fonds se faisant aussi par les remboursements des prêts déjà consentis.

Au titre de l'année 2011, une somme de 25 000 € a été inscrite à l'article 93-6745, qu'il conviendra de débloquer compte-tenu de l'évolution permanente du nombre de dossiers, auquel il faudra ajouter un montant de 15 000 €, soit 40 000 € au global.

Un bilan détaillé sera présenté en séance sur les entreprises concernées et leur répartition géographique.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de verser une contribution financière d'un montant de 40 000 € à l'association Mayenne Initiative au titre de la participation de la Communauté de Communes pour l'année 2011,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTION 2.2 - Société CDP 53 - Vente d'un module du CA du Chemin à une SCI en cours de constitution

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibération n°CC-072-2011 en date du 20 septembre 2011, les membres du Conseil Communautaire se sont prononcés favorablement sur la vente d'un module d'une superficie de 400 m² situé sur le Centre d'Activités du Chemin - 3 rue de la Petite Lande à Château-Gontier, à la Société CDP 53.

Cependant, la Communauté de Communes vient d'être informée que ce module ne sera pas acquis par la société CDP 53 mais par une SCI en cours de constitution.

Il convient donc de modifier la délibération n°CC-072-2011 du 20 septembre 2011 en ce sens.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la cession de l'ensemble immobilier susvisé et aux conditions financières précisées par délibération du 20 septembre 2011, à une SCI en cours de constitution.

Cette délibération modifie la délibération n°CC-072-2011 du 20 septembre 2011 ayant le même objet.

QUESTION 2.3 - ZA Nord de Bazouges - Location d'un bâtiment à la société AWEL Industries

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Les sociétés AWEL Industries et AFI TECH ont transféré, à la fin de l'été, leur activité dans le nouveau bâtiment construit à cet effet en Zone d'Activités Nord de Bazouges – 3 rue Nicolas Copernic.

Pour la mise à disposition de cet atelier d'une superficie de 1 000 m², la Communauté de Communes louera l'ensemble du bâtiment à la société AWEL Industries qui procèdera ensuite à une sous-location à AFI TECH.

Un projet de convention reprenant les conditions de mise à disposition et le montant du loyer a été transmis au locataire, aux conditions suivantes :

- Convention de location avec option d'achat
- Loyer mensuel : 4,60 € H.T. x 1 000 m² = 4 600 € H.T. payable mensuellement et d'avance à compter du 1^{er} septembre 2011.

PROPOSITION : Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à signer ledit contrat de location aux conditions détaillées ci-dessus, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

3. SPORTS

QUESTION 3.1 - Bourse qualificative aux championnats internationaux - Modification du dispositif

RAPPORTEUR : A. ROSSIGNOL

EXPOSE : Actuellement, cette bourse est attribuée à des athlètes du Pays de Château-Gontier évoluant au niveau international et dans le cadre de leurs déplacements et des frais qui en résultent.

Cependant, ces conditions de niveau de pratique conduisent à verser tous les ans une subvention au même athlète sans que de jeunes espoirs puissent en bénéficier. Par ailleurs, la bourse fait-elle double avec les subventions accordées au niveau départemental dans le cadre du club Pégase.

Il pourrait ainsi être proposé de revoir les critères d'attribution de cette bourse :

- Etre un athlète appartenant à un club du Pays de Château-Gontier,
- Athlète de 20 ans maximum,
- Athlète évoluant au niveau du championnat de France dans sa catégorie,
- Athlète éligible s'il ne perçoit pas en parallèle une subvention du club Pégase,
- Subvention qui ne peut être sollicitée plus de 3 années consécutives.

Il est par ailleurs proposé que les demandes soient traitées par un comité restreint, au sein du comité consultatif, qui les présenterait ensuite au bureau communautaire.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, et sur avis favorable du Comité Consultatif Sports, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de valider les nouvelles modalités d'attributions des aides dans le cadre de la Bourse qualificative aux championnats internationaux,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4. RESSOURCES HUMAINES

QUESTION 4.1 - Recrutement d'un chargé de mission pour le SIG

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Dans le cadre de la mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle communautaire, il est proposé de créer un poste de technicien territorial.

Il interviendra principalement dans les domaines suivants :

- Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (secteur sauvegardé),
- Les différents réseaux (EDF, télécoms, eau ...),
- Le tourisme (chemins de randonnée...),
- Zones d'activités
- Environnement (tournées et points de collecte...)

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de créer au tableau des effectifs un poste de technicien territorial, à compter du 1^{er} novembre 2011 et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5. JEUNESSE COMMUNAUTAIRE

QUESTION 5.1 – Contrat Educatif Local - Attribution année 2011 – Reversement aux associations et collectivités

RAPPORTEUR : R. GUEDON

EXPOSE : Dans le cadre du CEL communautaire conclu pour l'année 2011, un certain nombre de fiches action ont été présentées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations par la collectivité.

L'ensemble des actions développées sur le territoire et soumise aux fonds CEL ont fait l'objet d'un accord de financement pour un montant global de 4 900,00 €.

Se reporter à l'annexe 2 détaillant les projets et les subventions attribuées.

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, bénéficiaire de l'ensemble des subventions, de les reverser aux communes membres concernées.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'autoriser le reversement des subventions perçues dans le cadre du Contrat Educatif Local communautaire aux associations et collectivités concernées, telle que détaillé ci-dessus,
- de procéder à l'ouverture des crédits sur le budget.

6. FINANCES

QUESTION 6.1 – Décisions modificatives

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

Se reporter au tableau présenté en annexe 3.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 7.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n° 012-2011 : Déconstruction du bâtiment de l'ancien Mutant - OCCAMAT (49520)
- 122 632,50 € HT

Arrêté n° 301-2011 : Nomination d'un régisseur intérimaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du camping de Daon

Arrêté n° 314-2011 : Location d'un espace d'une superficie de 800 m² situé dans l'atelier-relais de la Grande Noë à Château-Gontier à la SA LANSSADE pour un loyer mensuel de 1 600 € HT

QUESTION 7.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 12 septembre 2011

Délibération n° B-143-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-144-2011 : Mise à disposition de salles du Théâtre des Ursulines à l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France pour leur Congrès Régional et leur Assemblée Générale du 29 septembre 2011

Délibération n° B-145-2011 : Validation des horaires des professeurs de l'EMDA

Délibération n° B-146-2011 : Demande de subvention Leader pour les soirées de « Ciné sous les Etoiles » placées sous le signe du développement durable à Château-Gontier Bazouges et à Châtelain

Délibération n° B-147-2011 : Mise à disposition gracieuse du Rex pour l'accueil de la Résidence « Babel Quartet » du 19 au 22 septembre 2011 dans le cadre de la convention triennale de développement d'actions culturelles au Pays de Château-Gontier 2009/2011

Bureau du 26 septembre 2011

Délibération n° B-148-2011 : Attribution d'une bourse communautaire de 250 € à M Domas pour son projet de volontariat au Togo et 250 € à M^{elle} Meignan pour son projet humanitaire au Burkina Faso

Délibération n° B-149-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 280,30 € à la commune de Laigné pour l'acquisition d'un fonds de livres

Délibération n° B-150-2011 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex à la troupe de théâtre, les « Jean Gué » du 12 au 31 mars 2012 pour leur pièce de théâtre

Délibération n° B-151-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-152-2011 : Validation du plan de financement prévisionnel 2011 du GAL Sud Mayenne pour la conduite politique énergie-climat et développement durable du Sud Mayenne

Délibération n° B-153-2011 : Validation du plan de financement prévisionnel de la première année de création du Conseil en Énergie Partagé

Délibération n° B-154-2011 : Renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux du studio de danse Bagouet de l'EMDA auprès du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Délibération n° B-155-2011 : Mise à disposition gratuite de la salle du Rex à l'association La Mandragore dans le cadre du Festival du Théâtre Amateur Régional FESTEAs les 25 et 26 novembre 2011

Délibération n° B-156-2011 : Validation de l'aménagement d'une base logistique et de la construction d'une plateforme ferroviaire sur le site de la gare de Château-Gontier et demande d'attribution de subventions

Délibération n° B-157-2011 : Reversement par le Tennis-Club de Château-Gontier à la Communauté de communes de la subvention de 6 000 € versée par la Fédération Française de Tennis dans le cadre de la rénovation des deux courts extérieurs en béton poreux

Bureau du 3 octobre 2011

Délibération n° B-158-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Judo-Club de Château-Gontier et mise à disposition à titre gracieux de la Halle du Haut-Anjou les 8 et 9 octobre pour l'édition 2011 du Tournoi national des ceintures noires de Judo

Délibération n° B-159-2011 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex à l'association du Théâtre Dépareillé pour effectuer cinq répétitions théâtrales

Délibération n° B-160-2011 : Signature d'une convention avec Eco TLC pour la collecte des textiles

Délibération n° B-161-2011 : Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier pour l'entretien et la maintenance de bateaux à la base de loisirs de Daon

Bureau du 10 octobre 2011

Délibération n° B-162-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-163-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 612,25 € à la commune de Houssay pour l'acquisition d'un fonds de livres

Délibération n° B-164-2011 : Attribution de subventions aux agriculteurs dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite

Délibération n° B-165-2011 : Attribution d'une subvention d'un montant de 250 € au club de gymnastique de la Villebois Mareuil dans le cadre du remplacement du câblage de la barre fixe

Délibération n° B-166-2011 : Signature d'une convention de mise à disposition des vestiaires de l'Oisillière au Club de Patins à Roulettes de Château-Gontier

QUESTION 7.3 - Questions diverses

VC - 20/10/2011

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Communes	nom	prénom	adresse	profession
AMPOIGNE	T	Hugues	18 rue Bruchemotte - 53200 CHÂTEAU GONTIER	Agriculteur
	S	Christophe	l'Epinau - 53200 AMPOIGNE	Agriculteur
ARGENTON-NOTRE-DAME	T	Christian	l'Espérille - 53290 ARGENTON NOTRE DAME	Agriculteur
	S	Dominique	8 Chemin des Assis - 53290 ARGENTON NOTRE DAME	Ouvrier
AZE	T	Michel	La Piverdière - 53200 AZE	
	S	Jean-Pierre	La Godouillère - 53200 AZE	Cadre bancaire
BIERNE	T	Marie-Noëlle	Le Plessis - 53290 BIERNE	Avicultrice
	S	André	La Ferrée - 53290 BIERNE	Retraité
CHATEAU-GONTIER	T	Vincent	135 avenue de la Division Leclerc - 53200 CHÂTEAU GONTIER	
	S	Patrick	9 allée Abel Gance - 53200 CHÂTEAU-GONTIER	Attaché parlementaire
CHATELAIN	T	Alain	La Rivière - 53200 CHATELAIN	Maire
	S	Marie-Annick	Le Tertre - 53200 CHATELAIN	Agricultrice
CHEMAZE	T	Roger	15 rue d'Anjou - 53200 CHEMAZE	Retraité
	S	Xavier	Château des Ecorces - 53200 CHEMAZE	Retraité
COUDRAY	T	Rémy	15 rue d'Argenton - 53200 COUDRAY	Artisan couvreur
	S	Joel	La Chaffinière - 53200 COUDRAY	Agriculteur
DAON	T	Yvon	10 rue Abbé Bernier - 53200 DAON	Agent territorial
	S	Patrick	3 rue de l'école - 53200 DAON	Eleveur de chevaux
FROMENTIERES	T	Christian	La Jaillette - 53200 FROMENTIERES	Formateur
	S	Emmanuel	Le Rocher - St-Germain de l'Homme - 53200 FROMENTIERES	Retraité
GENNES-SUR-GLAIZE	T	Michel	11 bis rue d'Anjou - 53200 GENNES SUR GLAIZE	Agriculteur
	S	Guy	1 rue du Tilleul - 53200 GENNES SUR GLAIZE	VRP
HOUSSAY	T	Gilles	La Péannière - 53360 HOUSSAY	Exploitant agricole
	S	Arnaud	15 rue du Pré Carré - 53360 HOUSSAY	Agent de maîtrise
LAIGNE	T	Roger	2 rue du Petit Sapin - 53200 LAIGNE	Retraité
	S	Jospeh	1 rue des Coquelicots - 53200 LAIGNE	Retraité

<i>Communes</i>	<i>nom</i>	<i>prénom</i>	<i>adresse</i>	<i>profession</i>
LOIGNE-SUR-MAYENNE	T	JEGOUIC	26 rue Ile de France - 53200 LOIGNE SUR MAYENNE	Professeur retraité
	S	FORVEILLE	La Monnerie - 53200 LOIGNE SUR MAYENNE	Cadre bancaire
MARGINNE-PEUTON	T	BOUVET	20 bis rue de l'Europe - 53200 MARGINNE PEUTON	Chef d'entreprise de TP
	S	SORIN	5 Chemin d'Aulnay - 53200 MARGINNE-PEUTON	Comptable
MENIL	T	THUAL	Le Chemin de la Verrerie - 53200 MENIL	Comptable
	S	LEBLANC	40 route de la Jaillé-Yvon - 53200 MENIL	Coiffeuse
ORIGNE	T	LEBOCEY	15 rue des Chênes - 53360 ORIGNE	DRH ADMR
	S	BOUTIN	4 rue de Beausoleil - 53360 ORIGNE	Chef d'équipe SAV Industrie
PEUTON	T	BELLEY	4 route de Simplé - 53200 PEUTON	Agriculteur
	S	LHUILIER	2 Lotissement du Roquet - 53200 PEUTON	Cadre agro alimentaire
SAINT-DENIS-D'ANJOU	T	LELARGE	9 rue de l'Evêché - 53290 SAINT DENIS D ANJOU	Retraité
	S	HAYER	La Turpinière - 53290 SAINT DENIS D ANJOU	Exploitante agricole
SAINT-FORT	T	FOURMOND	La Fontaine - 53200 SAINT FORT	
	S	PRIOUX	7 rue Julien Gourdon - 53200 SAINT FORT	
SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS	T	BOVIN	25 rue du Heaume 53290 SAINT LAURENT DES MORTIERS	Retraité
	S	GAILLARD	7 rue du Maine 53290 SAINT LAURENT DES MORTIERS	Artisan menuisier
SAINT-MICHEL-DE-FEINS	T	MAUSSION	Maltouche - 53290 SAINT MICHEL DE FEINS	
	S	SANTONI	15 Grande Rue - 53290 SAINT MICHEL DE FEINS	
SAINT-SULPICE	T	AUBERT	Le Moulin de Neuville - 53200 SAINT SULPICE	Retraité
	S	SAGET	Le Buron - 53200 SAINT SULPICE	Directeur Centre de Gestion



Préfecture de la Mayenne

Direction départementale de la cohésion sociale et de
la protection des populations

**CONTRAT EDUCATIF LOCAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHÂTEAU-GONTIER
ANNEE 2011**

Programme Jeunesse et vie associative

Domaine fonctionnel 0163-02-13

STRUCTURE BENEFICIAIRE		NATURE DU PROJET	SUBVENTION
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Mairie de Château-Gontier	Fiche "Argent de poche"	500,00 €
		La différence	300,00 €
		Stage cuisine	350,00 €
		Festival du jeu 2011	1 000,00 €
		Prévention santé	350,00 €
		Rencontre jeunes et élus	250,00 €
		Stage bien être	250,00 €
		Atelier musical	250,00 €
		Dj / Vidéo	450,00 €
	Mairie de St Denis d'Anjou	Argent de poche	250,00 €
	Mairie de Coudray	Intégration des Jeunes à la vie dans la commune	500,00 €
	Communauté de communes de Château-Gontier	Bivouac aventure	450,00 €
		MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION :	4 900,00 €

A Laval, le

31 AOUT 2011

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion
sociale et de la protection des populations

Gilles Fièvre

Décisions modificatives budgétaires 2011

Séance du 25 OCTOBRE 2011

Imputation	BUDGET PRINCIPAL COMPTABILISÉ	Dépenses	Recettes
	DECISION D'OUVERTURE DE CREDITS n° 5		
	Travaux de réfection locaux Entr'aide services		
5230-2135-261	Ouverture de crédit pour travaux locaux entr'aide	91 000 €	
1311-954-239	Plan Loire grandeur nature (port de plaisance)		39 000 €
1311-955-234	Plan Loire grandeur nature (ponton daon)		52 000 €
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	91 000 €	91 000 €
	DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n°6		
	Affectation des crédits		
96-204141-272	FCATR compléments de crédits	150 627,17 €	
955-2132-234	Redéploiement des crédits pour FCATR (sur hangar bateau Daon)	-150 627,17 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	0,00 €	
	DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n°7		
	Ouverture de crédits complémentaires		
3131-21318-182	Ursulines Aménagement des combles	25 000 €	
955-2132-234	Réduction crédits atelier à bateaux	-25 000 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	0 €	
	DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n°8		
	Aménagt voie verte (viaduc - gare)		
833-2113-277	Acquisitions terrains + Dépose infrastructures ferrovières et aménagt voie verte	50 000 €	
01-020	Dépenses imprévues	-50 000 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	0 €	0 €
	DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n°9		
	Complément de crédit Mayenne initiative		
93-6745	Compléments de crédits Mayenne Initiative	15 000 €	
93-63512	Redéploiement de crédits (taxes foncières)	-15 000 €	
	<i>Equilibre section de fonctionnement</i>	0 €	
	DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n°10		
	Ouverture de crédit Refuge de l'arche		
952-2031-160	complément de crédits pour insertion	1 100 €	
950-2188-150	Redéploiement de crédits (signalétique)	-1 100 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	0,00 €	

DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n° 11			
	Ouverture de crédits EMDA		
311-2183-102	ouverture de crédits pour coffre fort	1 600,00 €	
01-020	Dépenses imprévues	-1 600,00 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	
DECISION DE VIREMENT DE CREDITS n° 12			
020-205-101	Redéploiement de crédits	-8 000,00 €	
321-205-108	reclassement de crédits bibliothèques relais	8 000,00 €	
	<i>Equilibre Section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	